



COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE & FEMINISATION

PROCÈS-VERBAL

N°4

Réunion du : Mardi 15 novembre 2022

À : 18h00

Responsable administratif : Sophie CHARRUET

Présents : Mmes Sophie CHARRUET, Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA, Martine BENSO, Marion BONIS, Mrs Christian ILLIANO, et Pierre Yves BERNIER (CTD).

Excusé(s) : Emilie BORDIGA, Mathilde GOUTTARD, Elodie ARNOL, Clarisse PANAIAS Medhi BENAÏSSA (apprenti), Benjamin SALERNO,

Non - Excusé(s) :

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



La commission approuve le PV N°3 du 24/10/2022 et passe à l'ordre du jour.

COURRIER

RAS

Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.

Rappel : Tous courriers adressés à la commission Féminisation doivent être effectués à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Organisation

Plusieurs actions ont régulièrement lieu sur notre territoire afin de favoriser la pratique féminine. **La présidente ainsi que le CTD DAP adressent un vif rappel concernant l'engagement et l'investissement de chacun et chacune pour une efficacité de la commission et une réussite de nos actions.**

LA RENTREE DU FOOT FEMININ

84 Filles	Remerciements au club de Laragne
Club représentés	
Points positifs	Axe d'amélioration
<ul style="list-style-type: none">- Bon accueil du club de Laragne Sports- Bonne participation des éducateurs des clubs- Qualité de l'intervention de la Ligue contre le cancer (atelier Octobre rose)	<ul style="list-style-type: none">- Avoir plus de bénévoles présents- Meilleure maîtrise des timings pour les ateliers techniques

SUIVI DES CLUBS

La présidente appelle chaque membre à présenter son recueil d'information lors du suivi des clubs. (Voir annexe pour les membres).

Ce suivi sera complété le 24 novembre prochain au regard des différents rendez-vous pris par certains membres entre le 15 et le 20 novembre.



OPERATION « TOUTES FOOT »

Présentation par le CTD DAP de ce dispositif visant à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions. Il s'agit pour les clubs et les instances de la FFF de proposer des projets innovants. Les Districts remontant les projets les plus pertinents et innovants des clubs. La ligue choisissant également parmi ces projets le ou les lauréats qui vivront une journée à Clairefontaine.

Deux axes pour lesquels la FFF s'engage :

- Axe 1 : Augmenter le nombre de pratiquante :
 - Attirer : Actions externes visant à sensibiliser et faire venir des nouvelles licenciées.
 - Accueillir : Actions internes visant à l'arrivée de nouvelles licenciées au sein du club.
 - Fidéliser : Conserver les licenciées d'une saison à l'autre.
- Axe 2 : Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité
 - Attirer : Actions externes visant à sensibiliser et faire venir des nouvelles éducatrices, arbitres et dirigeantes.
 - Accueillir : Actions internes visant à l'arrivée de nouvelles licenciées au sein du club.
 - Former : Actions visant une montée en compétence.
 - Fidéliser : Conserver les licenciées d'une saison à l'autre.

Calendrier :

- Avant le 16 décembre : Inscription des clubs auprès de leur district et des districts auprès de la FFF.
- Jusqu'au 15 mai : Envoi des dossiers de candidatures auprès des districts par les clubs. Idem pour les districts auprès de la FFF.
- Avant le 20 mai : Jury District pour désigner le / les lauréats départementaux.
- Avant le 30 mai : Jury Ligue pour désigner les lauréats régionaux
- Avant le 5 juin : Jury FFF pour désigner les lauréats nationaux
- 24 et 25 juin : Cérémonie des trophées au Centre National du Football à Clairefontaine.

Engagement des clubs

Suite au suivi des clubs, 5 à 6 clubs sont en réflexion afin de mener des actions et participer à l'appel à projet. Le CTD DAP a sollicité quelques clubs non engagés dans la pratique féminine autour de ce dispositif.

Engagement du District

Un travail de groupe est réalisé pour proposer des projets à l'échelle du district.

- Axe n°1 : Augmenter le nombre de pratiquante
Journée 100% féminine avec pratique festive de U6F à U17F (matches, structures gonflables) puis tournoi en foot à 5 pour les dirigeantes des clubs et des non licenciées.
(Qui en responsabilité ? Quand ? Comment ? Où ? ...)
- Axe n°2 : Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité
Idée n°1 : Valorisation des dirigeantes engagées à travers une interview dédiée tous les mois dans la newsletter.
Idée n°2 : Création d'un club des femmes du district regroupant les dirigeantes engagées lors de 3 temps annuels mêlant temps de réflexion et temps de convivialité (accord politique ? budget ? responsable ? ...) ➔ objectif : être force de proposition pour notre district.



CHALLENGE NATIONALE FEMININ FUTSAL

Présentation par le CTD DAP de ce challenge ouvert aux équipes Seniors F dont les U19F, et U18F. Ce challenge est l'équivalent de la coupe nationale Futsal (masculine).

Actuellement 16 équipes sont engagées (0 alpine). Deux tours régionaux auront lieu puis différents tours nationaux (1/2 finale, et finale).

2 clubs intéressés : Ent Aiglun/Mison/Sisteron et AFCV

1 club en réflexion : EP Manosque

1 relance sera faite auprès des autres clubs par les référents.

Les engagements sont à effectuer via Footcubs, avant le 30 novembre 2022.

SUIVI DES COMPETITIONS

Championnat D1F

Tout va bien. Peu de demande de report pour l'instant, ceci est une satisfaction.

Coupe des Alpes Féminines

La commission procède au tirage au sort des ¼ de finale.

Equipes en lice : AFCV 1 – FC Céreste Reillanne 1 - CA Digne 1 – EP Manosque 1 – Ent Aiglun/Mison/Sisteron 1 – La Saulce FC – Ent OBSC/St Crépin ES 1 - US VIVO 04 1

Le tirage à donner les matchs suivants (le premier tiré est désigné comme recevant) :

- ➡ FC Céreste Reillanne 1 – US VIVO 04 1
- ➡ EP Manosque 1 – CA Digne 1
- ➡ La Saulce FC 1 – AFCV 1
- ➡ Ent Aiglun/Mison/Sisteron 1 – Ent OBSC/St Crépin ES 1

Les matchs se joueront le 4 décembre 2022 à 15h (sous réserve des calendriers seniors masculins).

Coupe Féminine de Méditerranée

La commission relève que trois clubs se sont engagés dans cette compétition.

Ent Aiglun/Mison/Sisteron est exempt. AFCV et EP Manosque s'affrontent.

Le match aura lieu le dimanche 20 novembre 2022

Coupe Futsal Féminine des Alpes

La commission reconduit l'organisation de l'an passé. La commission recherche activement un gymnase pour l'organisation de cette coupe.



Critérium U17F

Après 2 journées, une satisfaction générale des clubs ayant participé. Une réflexion est à avoir pour proposer plus de dates la saison prochaine.

		J1	J2	J3	J4	J5	J6	Total
1	Ent Gap Foot 05/Laragne	4	4	0	0	0	0	8
2	CA Digne	3	3	0	0	0	0	6
3	EP Manosque	2	3	0	0	0	0	5
4	AS Les Vallons	1	2	0	0	0	0	3
5	Ent OBSC / St Crépin	2	0	0	0	0	0	2

Le prochain rendez-vous aura lieu à Manosque (stade de la Ponsonne) le samedi 17 décembre à 14h30.

Plateau EFF

Une vingtaine de joueuses lors du premier rassemblement à Laragne représentant 6 clubs.
Prochain rendez-vous le 17 décembre au Complexe à Manosque pour le plateau de Noël.

Prochaine réunion plénière 6 décembre 2022 à 18h.

Le Responsable administratif

Sophie CHARRUET

Le Secrétaire de Séance

Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA



ANNEXE 1 – SUIVI CLUBS – ATTRIBUTION DES REFERENTS

Clubs	Référénts	Clubs	Référénts
AFCV	Sophie Charruet, M-A Ribeiro de Sousa	Gap Foot 05 (Label Jeunes)	Emilie Bordiga, Elodie Arnol
CA Digne	Clarisse Panaïas,	Laragne Sports (Label Jeunes)	Emilie Bordiga, Elodie Arnol
EP Manosque (Label EFF)	PY Bernier, Clarisse Panaïas,	OBSC	Sophie Charruet, M-A Ribeiro de Sousa
Sisteron FC (Label Jeunes)	PY Bernier,	La Saulce FC	M-A Ribeiro de Sousa
US Aiglun / Mison	Clarisse Panaïas	FC Céreste Reillanne	Mathilde Gouttard, Christian Illiano
ESMD (Label Jeunes)	PY Bernier	MVR Futsal	PY Bernier
US VIVO 04	Mathilde Gouttard, Christian Illiano		

